

COMPTE RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 11 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

Présents: Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Françoise MORIN, Lionel CHEVAL, Thierry MEUNIER, Guillaume GALEA, Jacques PUJOL, Laurent PEYRANNE, Jean-Pierre DEFRANCE, Sylvie DELPRAT.

Absents-excusés: Fabrice SPYNS, Denis LEZAT, Emmanuelle BORNAREL,

Absents: Laurence SAINTIS, Christophe AURIAC

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre DEFRANCE

Validation compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2018

AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS ET LA COMMUNE DE BRETX POUR LES INTERVENTIONS VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention de prestation de service de la Communauté de communes des Hauts Tolosans validée par délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2016.

Cette convention permet d'encadrer statutairement la mise à disposition au profit de la CCHT d'employés communaux. La Communauté de communes assurera donc les prestations de voirie, néanmoins, afin de gagner en réactivité sur l'ensemble du territoire, il est convenu de confier, ponctuellement et sous condition de disponibilité du personnel communal, certaines interventions de premier niveau aux services techniques municipaux.

Les modalités financières ayant été modifiées par délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mai 2018, un avenant à cette convention est nécessaire. Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes dudit avenant à la convention précitée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

BP 2018 : CREDIT VOTE AU 66111 → 21 678 €

• Intérêts CA	→ 13 801.61 €
• Intérêts CE	→ 6 369.29 €
• Intérêts CA prêt relais FCTVA	→ 1 506.79 €

	21 677.69 €

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2018 → transfert uniquement de l'emprunt à moyen et long terme au SIVS.

En conséquence, une décision modificative est nécessaire pour augmenter les crédits au 66111 du montant des intérêts du prêt relais subvention.

66111 (intérêts réglés à l'échéance) → + 2 467.00 €
022 (dépenses imprévues) → - 2 467.00 €

Annulation titre sur 2017 (Redevance Occupation Domaine Public)

673 → + 776.62 €
022 → - 776.62 €

Un titre sera émis sur BP 2018 pour RODP Orange d'un montant de 776.62 € pour 2016 et 2017.